

## AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 23 janvier 2023, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### 1<sup>re</sup> DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une enseigne disposée verticalement composée de deux logos d'une hauteur respective de 1,20 mètre et de 1,32 mètre ainsi que le lettrage d'une hauteur de 0,584 mètre, le tout d'une hauteur totale de 4,14 mètres au lieu d'une hauteur de 1,0 mètre pour les logos, d'une hauteur de 0,5 mètre pour le lettrage et de 4,0 mètres pour la hauteur totale de la structure.
- ✓ **Adresse :** 340, rue des Entrepreneurs

### 2<sup>e</sup> DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une largeur de lot de 35 mètres au lieu de 45 mètres pour un lot constructible non desservi par un réseau d'égout et d'aqueduc.
- ✓ **Adresse :** 340, chemin du Coteau

### 3<sup>e</sup> DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une entrée charretière d'une largeur de 14,4 mètres au lieu d'une largeur maximale de 6 mètres.
- ✓ **Adresse :** 112, rue Samuel-Caron

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

La greffière,



M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate